



- 5.11 Le Canada devrait veiller à ce que les avantages économiques tirés des produits du Nord favorisent effectivement les régions nordiques (en terme d'emploi, de fabrication et de développement économique). (Iqaluit)
- 5.12 Le Canada devrait envisager des mesures permettant de réduire le risque à un niveau acceptable pour les PME désireuses d'investir dans le Nord, reconnu comme un marché à risque élevé. (Edmonton)
- 5.13 Il faut examiner l'appui consenti par la Société pour l'expansion des exportations aux entreprises canadiennes, afin d'ouvrir des débouchés pour les entreprises canadiennes disposées à investir dans les marchés nordiques. (Edmonton)
- 5.14 Le Canada devrait tenter d'éliminer les restrictions imposées pour l'obtention de visas afin de faciliter les déplacements des habitants du Nord désireux de se livrer à des activités commerciales. (Edmonton)
- 5.15 Le Canada doit encourager la Russie à épouser le concept de « l'incubateur » afin d'ouvrir des débouchés. (Edmonton)
- 5.16 Ni le développement humain ni le développement économique ne peuvent exister de façon durable par eux-mêmes. Les politiques doivent tenir compte des liens qui les unissent. Dans toute déclaration de principe, le Canada devrait encourager la reconnaissance du potentiel d'entrepreneur et du potentiel humain et du lien qui les unit. (Edmonton)
- 5.17 Il y a entre le développement des collectivités et des économies nordiques un rapport semblable à celui qui existe entre la santé des divers environnements circumpolaires. Le Canada doit appuyer les mesures visant à raffermir le pouvoir de l'ensemble des peuples de l'Arctique circumpolaire, notamment celles ayant pour but d'améliorer l'éducation et l'accès aux capitaux de même que celles propres à réserver aux habitants du Nord un rôle plus large dans la détermination des bénéficiaires d'une présence industrielle dans le Nord. (Edmonton)
- 5.18 Le Canada doit faciliter les déplacements et la dissémination des connaissances dans toute la région circumpolaire afin d'aider les économies et les collectivités à se développer et de protéger l'environnement. (Edmonton)
- 5.19 Le Canada devrait aider les habitants du Nord à améliorer leur accès aux capitaux. (Edmonton)
- 5.20 Une politique étrangère du Nord doit être réaliste et prévoir l'établissement de relations propices au commerce en encourageant la compréhension des besoins des habitants du Nord, de leur culture et de leur situation. (Edmonton)
- 5.21 Craignant pour les droits des autochtones des régions circumpolaires sur le plan du partage des bénéfices de l'exploitation des ressources, les participants souhaitent qu'il y ait une espèce de dividende garantie liée à l'exploitation des ressources. Malgré certains progrès à cet égard dans le Nord du Canada, les participants s'attendent à ce que la question suscite de vifs débats sur le plan de la politique nationale et étrangère d'autres pays nordiques. (Edmonton)
- 5.22 Le gouvernement canadien pourrait, par le biais de sa politique étrangère, allouer des fonds pour favoriser l'échange d'information sur les initiatives de méga-projets, afin que chaque nouveau projet puisse bénéficier des réussites des autres en empruntant ou en adaptant leurs idées. (Québec)